

# Jean Ping n'était pas au tribunal, ses avocats expliquent pourquoi

*Maîtres Jean Remy Bantsasa (en blanc) et Eric Iga Iga, avocats de Jean Ping le 17 janvier 2018 @ Gabonactu.com*

**Libreville, 17 janvier (Gabonactu.com) - Les avocats de Jean Ping, Jean Remy Bantsasa et Eric Iga Iga ont expliqué dans une conférence de presse tenue dans la résidence de Jean Ping en présence de l'intéressé, pourquoi celui-ci ne s'est pas rendu mercredi au tribunal de Libreville où l'attendait le 1<sup>er</sup> juge d'instruction pour une audition « à titre de renseignement » dans la procédure contre l'opposant Pascal Oyougou qui aurait « abondamment cité » Jean Ping durant son audition avant d'aller en prison.**

« Nous nous sommes rendus compte que madame le premier juge était dans l'illégalité totale », a déclaré Me Bantsasa.

« Ce qui est surprenant dans sa démarche c'est que non seulement elle parle de la procédure contre M. Oyougou Pascal dans laquelle le président Jean Ping aurait été abondamment cité, mais en plus, elle a pris la décision de sortie du territoire contre M. Ping en violant la loi sur l'interdiction de sortir du territoire », a regretté Me Bantsasa.

Me Bantsasa et son collègue Eric Iga Iga ont déposé ce mercredi en matinée à la Cour d'appel de Libreville une procédure de prise à partie du 1<sup>er</sup> juge d'instruction à l'origine de la convocation contre Jean Ping.

« Nous avons saisi la Cour d'appel pour qu'elle statu sur les comportements fautifs de madame le juge d'instruction », a expliqué Me Bantsasa.



*Jean Ping attentif aux propos de ses avocats @ Gabonactu.com*

« Dès que la Cour d'appel est saisie, la procédure est immédiatement suspendue jusque la Cour d'appel statu sur les mérites de la requête », a-t-il poursuivi en précisant que le juge d'instruction ne peut plus rien faire : ni convoquer, ni entendre, ni poursuivre son enquête. « Elle peut même être

*dessaisie du dossier où même traduite en conseil de discipline pour faute lourde », a pour sa part indiqué Eric Iga Iga, un autre avocat de Jean Ping.*

La Cour d'appel a 8 jours pour statuer. Entre temps, Jean Ping ne peut toujours pas sortir du territoire.

Une source judiciaire contactée par Gabonactu.com a confirmé toutes ces informations et reconnu que la procédure reste suspendue jusqu'à la décision de la Cour d'appel.

*« Les avocats ont préféré une méthode dilatoire. Ca va pénaliser Pascal Oyougou et Jean Ping lui même », selon la même source.*

Samedi dernier, Jean Ping a été empêché de prendre un avion pour Paris à cause de la décision du juge d'instruction.

**Carl Nsitou**

---

## **L'opposant Jean Ping convoqué le 17 janvier prochain par le tribunal de Libreville**

*Jean Ping le farouche opposant au régime d'Ali Bongo @ DR*

***Libreville, 12 janvier (Gabonactu.com) - L'opposant radical Jean Ping a été notifié vendredi d'une convocation par le premier juge d'instruction près du tribunal de première instance de Libreville, l'invitant à se présenter au parquet le 17 janvier prochain pour une « audition à titre de renseignement » sur les chefs d'accusations retenus contre Pascal Oyougou un de ses proches fidèles incarcérés depuis près d'un an à la prison central de Libreville.***

Sur le document qui a fuité dans les réseaux sociaux, il est mentionné que Jean Ping a abondamment été cité par l'inculpé Pascal Oyougou lors de ses auditions.



*La copie de la convocation circulant dans les réseaux sociaux @ DR*

Aussi, il devra rester à la disposition de la justice pour une évolution idoine de l'affaire, considérée par l'opposition comme une affaire purement politique.

Dans une seconde lettre, le même juge demande à la Police de l'air et des frontières (PAF) d'interdire à Jean Ping de quitter provisoirement le territoire jusqu'à nouvel ordre.

Dans un meeting organisé vendredi à Awendjé par le Rassemblement Héritage et modernité (RH&M), parti dirigé par Alexandre Barro Chambrier, Jean Ping a reconnu que le pouvoir veut l'empêcher par tous les moyens de sortir du territoire.

Il a à son tour exigé la libération de Pascal Oyoungou et tous les détenus politiques.

**Camille Boussoughou**

---

## **Qu'est devenu le citoyen Roland Désiré Aba'a Minko ?**

*Roland Désiré Aba'a Minko et son Secrétaire général durant la campagne pour la présidentielle de 2016 @ archives Gabonactu.com*

**Libreville, 4 janvier (Gabonactu.com) - Quasiment plus personne ne parle de l'ancien candidat à l'élection présidentielle de 2016, Roland Désiré Aba'a Minko, soutient de Jean**

## ***Ping envoyé en prison après avoir tenté un coup de force fantaisiste.***

Leader politique gabonais le plus anti-français, Ab'a Minko est rentré dans l'histoire le 16 juin 2016 lorsqu'il a planifié une attaque simultanée dans plusieurs médias avec des bombes factices pour diffuser un message préenregistré dans lequel il demandait au président Ali Bongo Ondimba de quitter le pouvoir dans un délai de 72 heures.

Le commando agissant pour son compte a pris d'assaut entre 10 heures et heures trois médias gabonais (TV+, Africa N°1 et Kanal 7) pour imposer la diffusion du message vidéo intitulé « la révolution du peuple ».

Seul TV+ diffusera le message en partie avant que la direction de la chaîne n'interrompt son signal, ses studios étant pris en otage.

Roland Désiré Ab'a Minko lui-même a tenté de se rendre à l'ambassade de France pour remettre un message au nouveau président français Emmanuel Macron l'invitant à dégager Ali Bongo du pouvoir. Il est éconduit. Il se dirige alors au bureau de la représentation locale de l'Union européenne prétextant qu'il déclencherait une bombe dont il est porteur si le refuge lui est refusé.

Le GIGN gabonais l'interpelle et la justice le jette en prison. Jean Ping qui revendique son pouvoir volé, selon lui par Ali Bongo, décline sa responsabilité. Le pouvoir l'accuse d'être à l'origine à cause de « son discours de haine ».

Depuis juin, plus personne ne parle du cas Ab'a Minko. Pas même sa famille biologique. Il ne reste de lui que des rumeurs. D'aucun affirment que pour avoir fait échouer le plan B planifié par le camp de Jean Ping le citoyen Ab'a Minko aurait été sorti clandestinement du territoire par le pouvoir pour un séjour doré au Maroc ou dans d'autres pays arabes aux frais du contribuable.

***Carl Nsitou***

---

## **Frédéric Massavala aurait pu être jugé en décembre (source judiciaire)**

*Dernière image connue de l'ancien ministre Frédéric Massavala a quelques minutes de son entrée en prison @ DR*

***Libreville, 3 janvier (Gabonactu.com) - Frédéric Massavala Maboumba, porte parole de la Conférence des présidents des partis de la Coalition pour la nouvelle République qui soutiennent Jean Ping, incarcéré à la prison centrale depuis le 8 septembre 2016 aurait pu***

**être jugé en décembre dernier si les magistrats ne sont pas entrés en grève générale illimitée, a confié à Gabonactu.com une source judiciaire très bien informée.**

« Son juge d'instruction a bouclé son enquête. Il ne restait plus qu'à fixer la date de l'audience », a indiqué la source s'exprimant sous le couvert de l'anonymat.

« Le juge d'instruction a travaillé avec beaucoup de célérité ce qui lui a permis de vite boucler son enquête », a précisé la source qui n'a donné aucun petit détail sur cette enquête.

Ancien collaborateur d'Omar Bongo Ondimba puis d'Ali Bongo Ondimba, Frédéric Massavala Maboumba avait quitté le camp du pouvoir en janvier 2016 pour devenir un des principaux pourfendeurs du régime. Comme beaucoup d'autres leaders politiques, il avait rejoint Jean Ping dont il est resté fidèle. Il a d'ailleurs été interpellé pour avoir harangué une foule des militants rassemblés au QG de Jean Ping en les invitant à marcher en direction de l'aéroport. La marche avait été rapidement stoppée par la police à coup de gaz lacrymogènes.

Massavala est accusé d'avoir surchauffé et incité les manifestants à investir, sans autorisation administrative, l'espace public et la rue à travers cette marche. Le juge d'instruction l'a inculpé et placé sous mandat de dépôt pour les délits de « *provocation directe à un attroupement non armé par discours proférés publiquement et instigation aux actes ou manœuvres de nature à provoquer des troubles ou manifestations contre l'autorité de l'Etat* ».

Frédéric Massavala risque 1 à 10 ans de prison ferme pour ce délit, si la justice ne lui reconnaît pas des circonstances atténuantes, selon le code pénal gabonais. L'instruction de son dossier peut durer six mois renouvelable une fois.

Frédéric Massavala aura un peu plus de chance que les autres hommes politiques détenus à « *Sans famille* ».



*Frédéric Massavala Maboumba et son épouse le 17 janvier 2016 lors de l'annonce de sa démission du camp du pouvoir à la Chambre de commerce de Libreville @ archives Gabonactu.com*

« *L'enquête sur le cas de Pascal Oyougou se poursuit. Ce ne sont pas les mêmes chefs d'accusation avec Frédéric Massavala* », a poursuivi la source. Interpellé à la même période que Frédéric Massavala, Pascal Oyougou, Secrétaire général adjoint du Rassemblement Héritage et modernité, parti d'Alexandre Barro Chambrier risque au minimum 10 ans de prison ferme. Une investigation réalisée à son domicile a permis de saisir un document intitulé « *Stratégie pour le salut national* ». Les enquêteurs auraient saisi à sa résidence un plan d'attaque et de déstabilisation du pouvoir de 13 pages, selon une autre source judiciaire. Le document saisi détaillerait un plan de guérilla pour faire chuter l'actuel chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba.

Pascal Oyougou serait le commanditaire de l'attaque d'un convoi des camions grumiers sur la route nationale entre Guidouma et Fougamou.

« *Il faut une enquête approfondie pour démêler toutes les ficelles et établir les responsabilités* », a indiqué l'informateur de Gabonactu.com qui a précisé que la durée maximale dans ce type d'instruction est de 24 mois et 12 mois en moyenne.

Cette durée est la même pour le cas de l'ancien député Bertrand Zibi interpellé au QG de Jean Ping dans la nuit du 31 août 2016. « *Son dossier est également lourd* », selon la même source judiciaire qui a ajouté que « *le juge d'instruction qui suivait le dossier de Bertrand Zibi a été changé pour lenteur* ».

L'informateur de Gabonactu.com dit avoir peu d'informations sur le cas de Landry Washington, un activiste gabonais résident aux USA et interpellé dès sa descente d'avion à Libreville à quelques jours de l'élection présidentielle d'août 2016.

**Carl Nsitou**

---

## **[Arouna Adamou l'assaillant nigérien du village artisanal en prison depuis mercredi](#)**

*Arrestation le 16 décembre des commerçants du village artisanal @ DR*

***Libreville, 28 décembre (Gabonactu.com) - Arouna Adamou, le ressortissant nigérien qui a attaqué au couteau deux journalistes danois dans un marché des souvenirs le 15 décembre dernier, en criant « Allah Akbar » a été incarcéré mercredi à la prison centrale de Libreville où il attendra son procès qui pourrait intervenir dans un délai de 12 mois à 2 ans selon la***

***bonne progression de l'instruction, a appris Gabonactu.com de source judiciaire.***

Devant le juge d'instruction qui a décidé de le placer sous mandat de dépôt, Arouna Adamou a répété qu'il ne regrette pas son acte. Il a réaffirmé qu'il a commis cette agression seul, sans complice. Il n'a écouté le mot d'ordre de personne ni répondu à un appel.

Arouna Adamou a insisté devant le juge d'instruction qu'il a agressé ces journalistes danois en réalité parce qu'il voulait tuer un blanc, de préférence un américain en représailles à la reconnaissance par Donald Trump de Jérusalem comme capitale d'Israël. Ayant appris que ses deux victimes sont des journalistes danois, Arouna Adamou a déclaré que les occidentaux sont complices de Donald Trump.

Avant d'être conduit dans sa cellule à sans famille Arouna Adamou a tout de même présenté ses excuses au Gabon et au peuple gabonais pour avoir commis son crime en terre gabonaise. Il est poursuivi pour tentative d'assassinat et risque la prison à perpétuité. Si le Gabon n'avait pas aboli la peine de mort, Arouna Adamou mériterait cette peine, selon une source proche du dossier. Il sera jugé devant la Cour criminelle.

Quant aux 30 commerçants et 7 imams interpellés, ils ont tous été libérés vendredi dernier. 7 personnes seront par contre jugées devant le tribunal correctionnel pour omission de porter ou non assistance à personne en danger.

L'enquête n'a révélée aucune preuve de complicité entre tous ces prévenus et l'assaillant nigérien. Tous les prévenus ont été présentés devant le procureur de la République, Steeve Ndong Essame Ndong pour un rappel à la loi.

***Carl Nsitou***

---

**Il ne s'agit pas pour qui que ce soit de jeter l'anathème sur les magistrats par ce que les magistrats exercent la justice au nom du peuple gabonais (Ike Ngouoni Aila Oyouomi,**

# Porte-parole de la Présidence)

*Ike Ngouoni Aila Oyouomi lors de la conférence de presse au palais présidentielle à Libreville le 20 décembre*  
@ DCP

***Libreville, 20 décembre (Gabonactu.com) - Le Porte-parole de la Présidence de la République, Ike Ngouoni Aila Oyouomi a déploré mercredi dans sa traditionnelle conférence de presse hebdomadaire, la grève en cours dans les tribunaux du Gabon, lancée il y a peu par le Syndicat national des Magistrats du Gabon (SYNAMAG) dont il a également défendu pour leur abnégation au travail bien fait.***

*« Il ne s'agit pas pour qui que ce soit de jeter l'anathème sur les magistrats par ce que les magistrats exercent la justice au nom du peuple gabonais », a déclaré M. Ngouoni Aila Oyouomi, répondant questions de journalistes au sujet du bras de fer opposant le SYNAMAG et le Garde des sceaux Francis Kéa.*

Les magistrats demandent la tête de Francis Kéa qu'ils considèrent désormais comme un bourreau de la justice par ses immixtions intempestives dans le pouvoir judiciaire. Le ministre de la justice avait déclaré lors d'une récente sortie que les magistrats gabonais s'illustraient dans la corruption ambiante.

Une offense que le SYNAMAG n'a pas digérée. Il a lancé ce mouvement de grève pour demander le départ du ministre. La grève lancée le 14 décembre courant semble bien suivie sur l'ensemble du territoire.

Pour Ike Ngouoni Aila Oyouomi « *il y a de nombreux magistrats, de nombreux juges qui travaillent tous les jours pour essayer de rendre la justice au nom du peuple gabonais ; ces magistrats-là doivent être encouragés à faire leur travail avec célérité, avec probité, avec rigueur, avec professionnalisme dans le strict respect de séparation des pouvoirs (judiciaire et exécutif) ».*

**Sydney IVEMBI**



---

# La garde à vue prolongée pour l'agresseur au couteau de deux journalistes danois

**Libreville, 19 décembre (Gabonactu.com) - Le Procureur de la République près du tribunal de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong a annoncé mardi dans un point de presse que l'assaillant qui a attaqué samedi dernier à Libreville deux journalistes danois dans un village d'achat de souvenirs restera en garde à vue 8 jours supplémentaires.**

« Monsieur Arouna Adamou fait l'objet d'une enquête criminelle et en la matière, sa garde à vue peut aller de 2 jours à 8 jours supplémentaires pour nécessité d'enquête », a indiqué le procureur.

Outre M. Adamou, l'assaillant et 37 autres personnes ont été interpellées dont 30 commerçants du village artisanal où a eu lieu l'agression ont été interpellés dans le cadre de l'enquête ouverte suite à cette agression. Les 7 personnes ont été interpellées dans la ville de Boué à environ 350 km de Libreville. C'est dans cette localité que résidait depuis 15 ans M. Adamou, épicier qui passait beaucoup de temps dans la mosquée de la ville.

Le domicile de M. Adamou qui vivait seul a été perquisitionné. « Des documents ont été saisis et placés comme pièces à conviction » au dossier, a affirmé le procureur.

A Libreville, une reconstitution des faits et une perquisition du village artisanal ont été effectués par la police. « Ce site restera fermé au public jusqu'à nouvel ordre », a annoncé le procureur.

Les 30 commerçants du village artisanal sont en garde à vu pour non assistance à personne en danger. Selon une des victimes pendant l'attaque au couteau, l'agresseur criait « Allah Akbar ». Les commerçants observaient la scène avec « une complicité passive ». Certains se seraient opposés à ceux qui voulaient appeler la police, selon le témoignage de la victime.

« Ces commerçants risquent d'être poursuivis pour non assistance en danger », a déclaré dimanche dernier le préfet de police de Libreville, le colonel Serge Hervé Ngoma.

Quant à l'assaillant, venu à Libreville trois jours avant pour commettre son forfait, ses chefs

d'inculpation ne sont pas encore établis. Il peut être poursuivi pour tentative d'assassinat et risque la prison à perpétuité.

« Il n'a jamais regretté les faits et affirme qu'il voulait tuer des blancs, des américains notamment », a dit une source proche du dossier. L'agresseur voulait ainsi venger les musulmans tués dans le monde par les américains. Il agissait aussi en représailles à la reconnaissance, par l'Amérique, de Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël.

« A ce stade de l'enquête, les investigations se poursuivant, les éléments en notre possession ne nous permettent pas encore de déterminer si l'acte perpétré par l'assaillant est isolé ou concerté », a dit le procureur.

Les deux victimes sont hors de danger.

**Camille Boussougou**

---

## **La grève des magistrats est très bien suivie dans tout le pays (Syndicat)**

*Salle d'apparat du palais de justice de Libreville ce jeudi à midi @ Gabonactu.com*

**Libreville, 14 décembre (Gabonactu.com) - La grève des magistrats déclenchée ce jeudi pour réclamer le départ du ministre de la justice, Francis Nkea Dzigue est très largement suivie à Libreville et à l'intérieur du pays, a déclaré le président du Syndicat national des magistrats du Gabon (SYNAMAG), Germain Nguéma Ella.**

« Plusieurs usagers sont arrivés au palais de justice ce jeudi matin. Nous avons fait preuve de pédagogie et tout le palais s'est vidé vers 11 heures », a affirmé le président du SYNAMAG ayant soutenu qu'aucune audience n'a eu lieu dans toutes les salles du palais de justice à Libreville.

La même situation a été observée à l'intérieur du pays, a-t-il ajouté.

De son côté, le ministère de la justice n'a pas souhaité communiquer à cette étape de la situation.

Le torchant entre le ministre et les magistrats brûle depuis début décembre. Selon le SYNAMAG, le

ministre de la justice a convoqué dans son bureau une juge d'instruction pour lui ordonné de faire arrêter et emprisonner un prévenu qu'elle a laissé en liberté provisoire dans une affaire impliquant une dizaine d'autres personnes.

Le ministre aurait menacé de sanctionner la juge d'instruction, la suspendre de ses fonctions, couper son salaire et l'a faire arrêter si elle ne s'exécutait pas aux ordres du ministre.

La juge choquée a saisi le syndicat des magistrats qui a dans un point de presse dénoncé l'immixtion du ministre dans les procédures judiciaires.

Piqué au vif, le ministre de la justice, avocat au barreau de Libreville a convoqué la presse pour affirmé que les magistrats sont corrompus. C'est cette « injure » qui est à l'origine de la colère des magistrats qui soutiennent qu'ils ne reconnaissent plus ce ministre comme leur chef hiérarchique. Ils demandent ouvertement au président de la République de virer ce ministre pour l'intérêt de la justice gabonaise.

Ce jeudi a donc été le premier jour de la grève. Les justiciables venus nombreux au palais de justice ont été priés de rentrer à la maison. Quasiment tous les usagers ont été empêchés d'accéder dans les couloirs du palais de justice de Libreville qui sont restés vides. Idem pour les salles d'audience.

**Carl Nsitou**

---

## **Les magistrats décident d'entrer en grève générale illimitée dès ce jeudi pour chasser le ministre de la justice**

*Le bureau du SYNAMAG durant sa déclaration dans la salle d'apparat du palais de justice ce 13 décembre 2017 @ Gabonactu.com*

**Libreville, 13 décembre (Gabonactu.com) - Les magistrats gabonais ont décidé mercredi en début de soirée d'entrer en grève générale illimitée dès ce jeudi jusqu'au départ du ministre de la justice, Francis Nkea Ndzigue qui a récemment traité les magistrats de corrompus.**

« Les magistrats massivement réunis en assemblée générale ce jour 13 décembre 2017, ont décidé à l'unanimité d'une grève générale illimitée à compter de ce jeudi 14 décembre 2017, et ce jusqu'au départ du ministre de la justice Francis Nkea Ndzigue », ont-ils annoncé à l'issue d'une assemblée générale du Syndicat national des magistrats gabonais (SYNAMAG).

« *Le SYNAMAG est en colère, les magistrats indignés et la justice répugnée par le comportement désinvolte et puéril de leur ministre de tutelle* », ont-ils écrit dans une déclaration lue devant la presse par le président de SYNAMAG, Germain Nguéma Ella.

Dans la même déclaration, les magistrats annoncent que le ministre de la justice « *s'est disqualifié d'office à être l'interlocuteur des magistrats* ».

Le torchant entre le ministre et les magistrats brûle depuis début décembre. Le SYNAMAG a dans un point de presse le 6 décembre dernier dénoncé « *les immixtions, l'ingérence et autres interventions du pouvoir exécutif dans le pouvoir judiciaire* ».

Selon le syndicat, le ministre de la justice aurait interpellé un juge d'instruction à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le juge d'instruction suivait le dossier de 15 personnes inculpées dans une même affaire. Le présumé acteur principal du dossier a été laissés en liberté par le juge d'instruction alors que les autres inculpés ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale.

Dans une conférence de presse, le ministre de la justice a accusé le juge d'instruction d'avoir perçu des pots de vin et des cadeaux de la part de l'inculpé laissé en liberté.

Le syndicat estime que les accusations du ministre contre le juge d'instruction visent à « porter atteinte à son honneur, à sa dignité et à sa réputation » ainsi qu'à toute la corporation.

D'où la décision d'entrer en grève jusqu'au départ du ministre contre qui le syndicat a également décidé de porter plainte « *pour outrage, injures et diffamation* ».

« *Nous allons tout bloquer* », a insisté un magistrat en colère.

***Carl Nsitou & Xinhua***

---

# Francis Nkéa dénonce l'attitude peu orthodoxe des magistrats

*Le président du SYNAMAG Germain Nguema lors d'une récente déclaration @ Archives Gabonactu.com*

***Libreville, 10 décembre (Gabonactu.com) - Le ministre de la Justice, Garde des Sceaux Me Francis Kéa, accusé de s'immiscer dans le fonctionnement quotidien de l'appareil judiciaire, a fustigé vendredi dans une conférence de presse l'attitude peu orthodoxe, des magistrats membres du Syndicat national des magistrats du Gabon (SYNAMAG), qu'il pointe du doigt à son tour de verser dans la corruption.***

*«La corruption des magistrats est devenu de nos jours un fléau auquel sont quotidiennement confrontés les gabonais. (...) il n'est pas rare de voir des justiciables payer de fortes sommes à des juges pour obtenir des décisions de justice en leur faveur», a dénoncé Me Kéa, battant en brèche les accusations portées prétendument contre lui sur son « immixtion intempestive » dans le pouvoir judiciaire par le SYNAMAG.*

Le SYNAMAG est selon le Garde des Sceaux une organisation corrompue qui terni l'image de la justice.

Ces tirs croisés entre la tutelle et le SYNAMAG découlent d'une affaire que le ministre estime mal jugée par un juge d'instruction. Le juge mis en cause aurait libéré provisoirement un prévenu moyennant une forte somme d'argent. «Antsouo Aboudou Danièle Mysère Angela a été grossièrement corrompue par un justiciable dénommé Waghe Ayouba», a-t-il révélé.

Le Garde des Sceaux a également accusé le président du SYNAMAG, Germain Nguema de chantage vis-à-vis de sa personne. Selon lui, «le mois dernier, ce dernier est venu à mon cabinet sans la présence des autres membres du bureau solliciter l'octroi de fortes sommes d'argent en contrepartie du silence. Pour me débarrasser de lui, j'ai du lui remettre la somme de 200 000 F CFA pour payer

*le carburant».*

***Camille Boussoughou***